

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité CE (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2014/C 418/03)

Numéro de l'aide	SA.37738 (2013/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	NORTHERN IRELAND Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Department of Agriculture and Rural Development Research Challenge Fund Team Department of Agriculture and Rural Development Room 359, Dundonald House Upper Newtownards Road BELFAST BT4 3SB http://www.dardni.gov.uk
Titre de la mesure d'aide	Department of Agriculture and Rural Development Research Challenge Fund (Northern Ireland) 2013-2016
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Section 2(1) of the European Communities Act 1972 Section 7(1)(a) of the Northern Ireland Act 1998
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	01.11.2013 — 31.10.2016
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 1 (millions)
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	50 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.dardni.gov.uk/index/education-and-research/dard-research/research-challenge-fund.htm>
